



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - EPF PACA



MISSIONS

Mise en œuvre, pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales, de stratégies foncières publiques pour : mobiliser du foncier notamment pour la réalisation de logements et en particulier de logements sociaux, favoriser le développement urbain et économique et lutter contre l'étalement urbain.

COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCI-FP

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Région PACA

INTERVENTIONS	DOMAINES	TYPES	EXEMPLES
	<ul style="list-style-type: none"> Logements Développement économique Risques naturels et technologiques Gestion foncière durable Protection et valorisation des espaces agricoles et des espaces naturels remarquables (à titre subsidiaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénierie foncière : aide à l'anticipation de stratégies foncières, négociations avec les propriétaires et portage foncier Ingénierie réglementaire et juridique Ingénierie administrative Ingénierie de projet en tant que maître d'ouvrage sur des opérations de programmation d'ensemble ou de production de logements 	<ul style="list-style-type: none"> Guillestre : acquisitions foncières pour le compte de la commune en vue de la construction en centre-bourg de logements locatifs sociaux Baratier : acquisition d'une unité foncière en cœur de village pour réaliser un projet mixte de logements et d'équipements publics. Gap : acquisition de l'ensemble d'un îlot en cœur de ville en vue de sa restructuration pour réaliser du commerce, des logements, et des équipements. Embrun : acquisition d'une ancienne colonie de vacances et accompagnement de la commune dans la définition du projet d'aménagement.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Conventionnement (<https://www.epfprovencealpes.fr/le-principe-de-conventionnement/>)

Ce conventionnement détermine :

Les objectifs généraux et spécifiques de l'intervention / Les engagements réciproques des parties / Les périmètres concernés / Les démarches de définition du projet à conduire / Les outils d'intervention foncière envisagée et leurs modalités de mise œuvre / Les conditions de gestion et de traitement éventuel des biens acquis / La durée des conventions / Les conditions de détermination des engagements financiers / Les conditions de revente.

STATUT

L'EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur est un Établissement Public d'Etat, à caractère industriel et commercial (EPIC) (art. L 123-1 et suivants du code de l'urbanisme)

CONTACT

EPF PACA
Immeuble Le Noailles - 62/64 La Canebière - CS 10474
13207 Marseille Cedex 01

☎ 04.96.11.70.00

Pour en savoir plus : <https://www.epfprovencealpes.fr>